

26 mar 2004 -16:00

Conseil des Ministres du 26 mars 2004

Le Conseil des Ministres a approuvé, vendredi, selon la procédure écrite, des mesures concernant la SNCB.

Le Conseil des Ministres a approuvé, vendredi, selon la procédure écrite, des mesures concernant la SNCB.

Il a approuvé le plan d'entreprise 2003-2004 et 2005 de la SNCB ainsi qu'un projet d'arrêté royal portant réfoeme des structures de gestion de l'infrastructure ferroviaire ainsi que des dispositions légales à insérer dans le prochain avant-projet de loi-programme. Il a aussi approuvé le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 mars 2003, relatif aux conditions d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be